



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 04 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à PREUSEVILLE sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 24

6 absents : M. Debure G, M. Carpentier L, Mme Caplet C, M. Robin E, Mme Ledue S, M. Grandsire B

4 absents excusés : Mme Lermechain M, M. De Chezelles A, M. Hurard F, M. Taffin G

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE 
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE absente excusée représentée par M. BAYEUX Alain
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY
BURES EN BRAY	Mme BRETON CHARLYNE 
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT 
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE 
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL 
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC 
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN 
FRESNOY FOLNY	M. DEBURE GILBERT absent
FRESNOY FOLNY	M. CARPENTIER LAURENT absent

FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE absente
FRESNOY FOLNY	Mme BEUVAIN ISABELLE
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD absent excusé
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL absent
LONDINIERES	Mme BILOQUET ARMELLE
LONDINIERES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE
LONDINIERES	Mme MARTEL RÉGINE
LONDINIERES	M. HURARD FRANÇOIS absent excusé
LONDINIIERES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE
LONDINIERES	Mme LEGRAND CATHERINE
LONDINIERES	Mme WATTELIER NATHALIE
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ
PUISENVAL	Mme LEDUE SABINE absente
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC
SAINTE PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER BÉNÉDICTE
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO absent
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY absent excusé

1. APPROBATION DU NOUVEL ORDRE DU JOUR

Le nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV

Le PV du 10 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le PV du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La préfecture nous demande de vous prononcer sur la répartition du FPIC, entre la Com Com et les communes membres.

Trois modes de répartition possible :

1. Mode « droit commun » → fait en 2022
2. Répartition « à la majorité des 2/3 »
3. Répartition « dérogatoire libre »

Délibération 2023-070

Le conseil communautaire délibère pour retenir le mode « droit commun » pour la répartition du FPIC de 2023.

4. Convention et délibération pour prêt du bus de Croixdalle

Délibération 2023-071

Le conseil communautaire délibère pour établir une convention avec la commune de Croixdalle pour le prêt occasionnel du bus de la commune.

Madame la présidente propose d'étendre cette convention à toutes les communes qui le souhaitent.

Madame la Présidente propose de rechercher un chauffeur de bus, qui pourrait réaliser les remplacements occasionnels sur le territoire. Le conseil approuve cette démarche.

5. Avance remboursable Maison de Santé

Délibération 2023-072

Le conseil communautaire délibère pour inscrire au budget une avance remboursable sur le compte de la maison médicale pour un montant de 15 000€.

6. PLUi

Délibération 2023-073

Le conseil communautaire a retenu la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour le lot N°2 du PLUi, pour un montant de 26 265 € HT.

7. Achat du terrain de M. Talbaut

Une vue aérienne qui situe le terrain est affichée sur grand écran.

Délibération 2023-074

Le conseil communautaire délibère et autorise Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain de Monsieur Talbaut situé à Londinières, et de signer le cas échéant le compromis de vente chez la notaire.

8. Ex- Bâtiment SERAPID

Monsieur Vassard prend la parole.

La société Général Tech souhaite acquérir une partie du bâtiment, ex-Serapid, situé au niveau 1, ainsi qu'une zone de stationnement.

Délibération 2023-075

Le conseil communautaire délibère et décide de vendre les locaux niveau 1 et une zone extérieure pour le stationnement de l'ex-bâtiment SERAPID, à la société Général Tech.

Pour réaliser les travaux dans l'ex-bâtiment Serapid, il est nécessaire de faire un appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre.

Délibération 2023-076

Le conseil communautaire délibère et autorise Madame la Présidente à faire un appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre afin de réaliser les travaux dans l'ancien bâtiment Serapid.

9. Délégués communautaires

Il est nécessaire de remplacer trois membres du conseil communautaire.

Ainsi Monsieur Jean-François Paillard est remplacé par Madame Charline Breton, commune de Bures en Bray.

Monsieur Sébastien Anger est remplacé par Madame Catherine Legrand, commune de Londinières.

Monsieur Laurent Carpentier n'est pas encore remplacé. Mme Beuvain indique que celui-ci sera nommé lors du prochain conseil municipal de Fresnoy-Folny.

Il est également nécessaire de compléter le bureau et plusieurs commissions.

Madame la Présidente demande aux membres du conseil communautaire présents, que deux personnes intègrent le bureau. Pas de candidat.

Madame Marie-Josée Bourgeois rejoint la commission Finance.

Madame Catherine Legrand rejoint la commission OM-Déchetterie.

Messieurs Dumouchel et Morel rejoignent la commission GEMAPI et Plan climat énergétique.

Madame Charline Breton rejoint la commission Associations-Piscine.

Madame Régine Martel rejoint la commission Zone d'activité-Aide aux entreprises-Fibre.

Madame Bénédicte Biller rejoint la commission Tourisme et communication.

10. Maison de santé

Madame la présidente fait part du départ de Madame Leconte, kinésithérapeute, au 31 octobre 2023.

Madame la présidente annonce l'arrivée de Madame Sageot et Monsieur Théron en tant que kinésithérapeutes.

Délibération 2023-077

Le conseil autorise Madame la Présidente à établir et signer un bail avec Mme Sageot et M. Théron, kinésithérapeutes, pour une installation à la maison de santé de Londinières.

Madame la présidente annonce l'arrivée de Madame Clara Heuzey en tant qu'orthophoniste.

Délibération 2023-078

Le conseil autorise Madame la Présidente à établir et signer un bail avec Mme Heuzey, orthophoniste, pour une installation à la maison de santé de Londinières.

Délibération 2023-079

Le conseil autorise Madame la Présidente à établir et signer un nouveau bail avec l'association Lethuillier, pour un changement de local à la maison de santé de Londinières.

Délibération 2023-080

Le conseil communautaire délibère pour renouveler le contrat de travail de Madame Estelle Thaurin pour CDD de trois mois à raison de six heures par semaine.

11. Déchetterie

Délibération 2023-081

Le conseil communautaire délibère pour l'embauche de Monsieur Jean-Baptiste Ledru pour CDD de trois mois à raison de douze heures par semaine, en remplacement de Monsieur Rodolphe Boucher.

12. Décentralisation de la police de publicité

Transfert de compétence concernant l'instruction et la police de la publicité extérieure aux communes.

La question est à voir dans les différents conseils municipaux.

Le conseil communautaire ne prend pas de délibération ce soir. Le sujet est à revoir lors du prochain conseil communautaire.

13. Divers

Madame la Présidente annonce que le lieu du repas du 6 octobre n'est pas encore connu. Celui-ci sera fixé selon les disponibilités des communes.

Le Comité Initiative Dieppe Bresle met à l'honneur quatre entreprises. La cérémonie aura lieu le 9 octobre à 17h00 au foyer de Londinières.

Madame la Présidente remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour le déménagement des locaux de la communauté de commune.

Madame la Présidente informe le conseil que Monsieur Anger Sébastien est présent tous les jours dans ces nouveaux locaux. Et que les réunions de bureau et commissions seront faites au siège de la CCL.

Mesdames Depoix et Camenisch, messieurs Dumouchel, Boinet, Taffin répondent présent à la demande de Madame la Présidente pour effectuer le transfert des archives de la CCL. Madame Bourgeois indique qu'un employé communal pourra venir si ses disponibilités le lui permettent.

Monsieur Vassard propose la visite le 15 septembre à 11h00, la visite d'une nouvelle de production à la scierie du Cabalet.

Monsieur Martel propose une visite du centre de tri d'Amiens un mercredi au mois d'octobre, pour dix personnes maximums. La date reste à déterminer.

Monsieur Vassard demande la réunion de la commission économique. La date est à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal